

### 38 - Acquisition d'un logiciel d'accès au site de «Mémoire vive»

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : Le site «Mémoire vive» permet de consulter en ligne le patrimoine numérisé des archives, de la bibliothèque et des musées. Avec 42 000 visiteurs uniques en 2015, il connaît un grand succès, mais son audience se heurte actuellement à une limite technique : les documents ne sont pas consultables sur tablettes et smartphones. L'acquisition du nouveau logiciel portail de valorisation Mnesys permettra de consulter le site «Mémoire vive» sur un terminal mobile.

Le montant global de ce projet comprenant notamment l'acquisition des licences, les prestations de migration et le travail de reprise des contenus du site actuel est évalué à 46 660 € HT, soit 54 360 € TTC. Les dépenses relatives à l'acquisition du logiciel seront prélevées sur la ligne 20.020.2051.00505.10100. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Part Union Européenne (FEDER)	20 178 €
Part Etat	17 150 €
Ville de Besançon	9 332 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>46 660 €</b>
TVA à la charge de la Ville de Besançon	7 700 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 360 €</b>

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet d'acquisition d'un logiciel d'accès au site de «Mémoire vive»,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et de l'Union Européenne.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.